

**ARRÊTÉ PORTANT PROROGATION DU MANDAT DU DIRECTEUR
DE L'ÉQUIPE D'ACCUEIL (EA) 4195 TELEM**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1-1°),
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),
Vu les statuts en vigueur des équipes d'accueil (EA) de l'université,
Vu l'élection de M. Eric Benoît aux fonctions de directeur de l'EA 4195 Telem en assemblée générale de l'EA 4195 Telem réunie le 14/04/2015 pour un mandat de 5 ans,
Considérant la prorogation du mandat du directeur de l'EA 4195 Telem intervenue jusqu'au terme de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de la pandémie covid-19 conformément aux textes alors en vigueur,
Considérant le nouvel état d'urgence sanitaire prononcé par décret n°2020-1257 du 14/10/2020 et tel que prolongé par la loi n°2020-1379 du 14/11/2020,
Considérant la création prévue au 01/01/2022 d'une nouvelle unité de recherches (UR) résultant de la reconfiguration de l'EA 4195 Telem et de l'EA 4593 Clare,
Considérant la nécessité de proroger le mandat du directeur de l'EA 4195 Telem sur la durée de l'année 2021 dans l'attente de la prochaine élection à la direction de la nouvelle UR créée au 01/01/2022,*

ARRÊTÉ

Article 1:

Le mandat du directeur de l'EA 4195 Telem est prorogé jusqu'à l'élection prochaine du / de la directeur (directrice) de la nouvelle unité de recherches (UR) résultant de la reconfiguration des équipes d'accueil EA 4195 Telem et EA 4593 Clare et dont la création est prévue à compter du 01/01/2022.

Article 2:

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

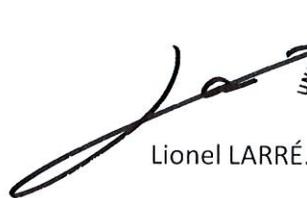
Article 3:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac, le 07 janvier 2021.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ.



Publié le:

18 JAN. 2021

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

18 JAN. 2021